



MAIRIE DE LES-ARCS-SUR-ARGENS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Du 28 avril 2026

Délibération n° 26.04.27 - Budget Primitif 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LES ARCS Var, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, sous la présidence de M. Marcel FLORENT.

Date de la convocation : mercredi 22 avril 2026

Présents :

Nathalie GONZALES, Bertrand BABA, Aurélie ILIAS-PAWLOWSKI, Franck-Emmanuel LANERY, Nadine MISTRE, Barbara PELLEGRINO, Yoann FERRARI, Pascal ROUMEGUE, Nathalie CHIQUE, Sébastien QUEYREL, Marie-Pierre CHARLES, Annie DENANS-AUDIBERT, Philippe COTTE, David ADAM, Stéphane CORBUCCI, Laurent BONZI, Judith AUDRAIN, Sandrine MARCHAND, Agathe WOITTEQUAND, Christian HERMET, Jean-Michel MAUREL, Chantal FRANCOIS, Marc INGRASSIA, Marcel FLORENT, Thierry MADIKA, Jean-Marc BUTI

Absents :

Marielle RIMBERT

Procurations :

CHALOT-FOURNET Christine a donné pouvoir à GONZALES Nathalie, NAVARRO Edmond a donné pouvoir à FLORENT Marcel

Nombre de conseillers				
En exercice	Présents	Absents	Procurations	Votants
29	26	1	2	28

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le projet de budget primitif 2026 dressé et appuyé de tous les documents propres à justifier les propositions. Le Conseil Municipal examinant les propositions du budget primitif, chapitre par chapitre en fonctionnement et programme par programme en investissement ainsi que le BP 2026 annexé à la présente délibération

Le budget primitif est à l'équilibre comme le résume le tableau ci-dessous.

BP 2026	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 209 053,64	12 209 053,64
Investissement	8 792 339,30	8 792 339,30
Total	21 001 392,94	21 001 392,94

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver la balance générale du budget primitif 2026 présentée ci-dessus, au niveau du chapitre en fonctionnement, par opération en investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte par 21 voix Pour et 7 voix Contre les conclusions de la présente délibération.

Le Maire,
Marcel FLORENT